

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
10214

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY / M. HENRI PONS**

OBJET : Plan Mobilité : Convention de financement portant sur la réalisation de voies réservées aux transports en commun sur les trois corridors autoroutiers de la Métropole.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La convention spécifique d'application du CPER 2015-2020 prévoit un programme de réalisation de voies bus sur autoroutes à hauteur de 30 M€, dont le financement est réparti à parts égales entre l'Etat, la Région, le Département et la Métropole.

A ce jour, 13 opérations ont été approuvées concernant des études et travaux visant à la mise en place de voies réservées aux transports en commun (VRTC) sur les grands axes autoroutiers A7, A51 et A50. Le montant total de ces opérations s'élève à 12,66 M€ et la part du Département cumulée à 3,165 M€

Les partenaires sont maintenant sollicités en vue du financement de 12 dernières opérations, permettant de boucler le programme de 30 M€ prévu dans le cadre du CPER 2015 - 2020 :

1/ Etudes d'avant-projet et projet portant sur la mise en place d'une VRTC sur l'A7 (2 sens de circulation) entre Vitrolles et le convergent A7-A51.

2/ Etudes de faisabilité, d'avant-projet et projet portant sur la mise en place d'une VRTC sur l'A50 (sens vers Marseille) du convergent A501/A50 jusqu'à l'échangeur de Florian à Marseille.

3/ Etudes d'avant-projet et projet portant sur la mise en place d'une VRTC sur l'A51 (sens vers Aix) de l'échangeur avec la RD6 au sud jusqu'à l'échangeur avec la RD9 au nord.

4/ Etudes d'avant-projet et projet portant sur la mise en place d'une VRTC sur l'A51 (sens vers Marseille) entre les échangeurs avec la RD9 au nord et la station-service de Bouc-Bel-Air au sud.

5/ Travaux portant sur la mise en place d'une VRTC sur l'A7 (2 sens de circulation) entre le convergent A7/A51 et l'échangeur des Arnavaux à Marseille.

6/ Travaux portant sur la mise en place d'une VRTC sur l'A7 (2 sens de circulation) entre Vitrolles et le convergent A7/A51.

7/ Travaux de mise en place d'une VRTC sur l'A501 (sens vers Marseille) au niveau du convergent A501/A50.

8/ Travaux de mise en place d'une VRTC sur l'A50 (sens vers Marseille) du convergent A501/A50 jusqu'à l'échangeur de Florian à Marseille.

9/ Travaux de mise en place d'une VRTC sur l'A50 entre les échangeurs du Jarret et de Florian à Marseille.

10/ Travaux de mise en place d'une VRTC sur l'A51 (sens vers Aix) de l'échangeur avec la RD6 au sud jusqu'à l'échangeur avec la RD9 au nord.

11/ Travaux de mise en place d'une VRTC sur l'A51 (sens vers Marseille) de l'échangeur avec la RD9 au nord jusqu'à la station-service située le long de l'A51 au niveau de la commune de Bouc-Bel-Air au sud.

12/ Travaux de mise en place d'une VRTC sur la RN296 (sens vers Marseille) du nord de la RN296 (limite A51) à l'échangeur avec la RD14.

La réalisation de l'ensemble des études et travaux de la présente convention débutera en 2020 et les travaux devront se dérouler jusqu'en 2022.

Le montant total estimé de ce programme s'élève à 17 340 000 € et la part du Département à 4 335 000 € soit 25 % conformément à la clé retenue dans le cadre de la convention spécifique d'application du CPER 2015-2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL